Rigaud

PAR COURRIEL

Rigaud, le 20 octobre 2026

Comité provisoire des citoyens
Secteur de la Baie-Quesnel
Rigaud (Québec)
ronpich@hotmail.com

OBJET : Réponse à la lettre du comité provisoire de citoyens du secteur de la Baie Quesnel
N/Réf. : 53-2-71133-26-01 (MELCCFP)
PROJET : Réseau privé Baie-Quesnel 85

Au comité provisoire de citoyens,

Nous avons bien pris connaissance de la lettre transmise par courriel le 30 septembre dernier concernant la situation du réseau d'eau potable desservant le secteur Baie Quesnel. Nous vous remercions de votre implication dans le dossier et nous comprenons les préoccupations qui vous habitent concernant le réseau. Cette situation n'est pas souhaitable et nous sommes bien conscients des inconvénients que représente un avis d'ébullition prolongé pour les citoyens du secteur. La santé et la sécurité des usagers du réseau sont une priorité pour la Ville de Rigaud.

Depuis la prise en charge provisoire du réseau, la Ville poursuit activement ses démarches afin de mieux comprendre les causes des problématiques observées au puits. Il est possible que la situation actuelle soit présente depuis plus longtemps sans avoir été détectée.

La reprise de l'exploitation du réseau par la Ville a permis la mise en place d'un suivi rigoureux et l'identification des problématiques observées aujourd'hui. Contrairement à ce qui pourrait être perçu, la Ville n'est pas demeurée inactive face à la situation. Plusieurs interventions ont déjà été réalisées, notamment des désinfections du puits, lesquelles n'ont malheureusement pas permis de corriger la problématique.

De plus, compte tenu de la variabilité importante des résultats d'échantillonnage obtenus, la mise en place d'un avis d'ébullition prolongé a été recommandée en collaboration avec le ministère de l'environnement, de la lutte contre les changements climatiques, de la faune et des parcs (MELCCFP) afin d'assurer la protection de la santé et de la sécurité des citoyens. Bien que la Ville mette en œuvre les actions nécessaires pour protéger les usagers du réseau, il demeure de la responsabilité du citoyen de respecter les mesures de sécurité à prendre lorsqu'un avis d'ébullition est en vigueur.

La Ville est présentement en démarche pour octroyer un mandat à une firme en hydrogéologie afin de diagnostiquer et faire les recommandations nécessaires au niveau du puits du réseau Baie Quesnel. L'avis d'un professionnel est nécessaire dans une situation comme celle-ci pour pouvoir recommander le mieux possible la Ville quant à l'exploitation et à l'entretien du réseau.

La plupart des recommandations mentionnées dans votre lettre ont déjà été prises en considération dans les documents de soumission fournis aux hydrogéologues. Lors des analyses qui seront effectuées par le professionnel qui sera mandaté, il nous soumettra de nouvelles recommandations et priorisera les travaux urgents à réaliser selon un échéancier plus clair.

En parallèle, la Ville est également en démarches pour inspecter les installations septiques à proximité du puits afin de s'assurer de leur conformité et éviter tout risque de contamination. Étant actuellement à la recherche d'une entreprise qualifiée, l'échéancier de ces inspections sera connu sous peu et vous sera communiqué.

Malgré la présence et le diagnostic fournis par les professionnels, la situation pourrait prendre un certain temps avant d'être corrigée. Advenant que la situation perdure dans le temps, la Ville pourra évaluer certaines mesures temporaires visant à réduire les inconvénients associés à l'avis d'ébullition. Dans le cadre de cette réflexion, les commentaires et préoccupations des usagers du réseau constituent une information importante qui pourra contribuer à orienter la réflexion concernant les solutions transitoires à privilégier d'ici la mise en place d'une solution définitive.

Il est important de mentionner que plusieurs solutions seront analysées et évaluées et que ces options vous seront présentées dès qu'elles seront connues, à la suite de l'analyse du dossier par le commissaire-enquêteur du MELCCFP.

Nous vous remercions de votre collaboration dans ce dossier. Nous invitons d'ailleurs le Comité à une réunion d'échange avec les intervenants de la Ville au cours des prochaines semaines afin de faire un suivi de la situation. Des dates vous seront proposées par courriel lorsque nous vous transmettrons la présente lettre, afin de coordonner plus efficacement avec vous.

De plus, dans un souci de transparence et d'équité de transmission d'informations, la présente correspondance sera ajoutés sur le site de la Ville dans la section du réseau Baie-Quesnel.

Soyez assurés que la Ville demeure mobilisée afin d'identifier et de mettre en œuvre les solutions nécessaires au rétablissement d'un service d'eau potable conforme pour les résidents du secteur de Baie Quesnel.

Espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Caroline Pelletier, ing.
Directrice du service des travaux publics et de l'ingénierie
Ville de Rigaud

cc. Gabrielle Ridyard, FQM

Gino Lalli, Ville de Rigaud

Audrey Caza, Ville de Rigaud

p.j. : Lettre originale du 30 septembre du Comité provisoire des citoyens du secteur de la Baie-Quesnel

Rigaud, le 30 septembre 2026

Ville de Rigaud
106, rue Saint-Viateur
Rigaud, Qc
J0P 1P0

À l'attention de : Madame Audrey Caza, Directrice générale
Madame Camille Primeau, Directrice Greffe et affaires juridiques

Mesdames,

Par la présente, nous souhaitons vous informer qu'un comité provisoire de citoyens a été constitué afin d'assurer un suivi rigoureux de la situation qui prévaut actuellement au niveau du réseau d'eau potable desservant le secteur de la Baie-Quesnel.

Nous souhaitons aussi vous rappeler que les contribuables de ce secteur résidentiel sont privés d'eau potable, conforme aux normes, depuis juin 2025. Cela représente maintenant près de 500 jours pendant lesquels les résidents sont contraints de faire bouillir leur eau et/ou d'avoir recours à de l'eau embouteillée, car aucune eau potable de substitution n'étant fournie par la Ville de Rigaud.

Cette situation est d'autant plus préoccupante que des résultats d'analyses ont démontré, à quelques occasions, la présence de bactéries indicatrices de contamination fécale, notamment des E. coli. Dans ces circonstances, l'utilisation quotidienne d'une eau faisant l'objet d'un avis d'ébullition prolongé constitue une situation qui ne peut raisonnablement être considérée comme une solution à long terme.

1.0 Un enjeu reconnu de santé publique

Nous souhaitons également vous faire part qu'en 2015, le Protecteur du citoyen avait fait état, dans un rapport transmis au gouvernement du Québec, des conclusions d'une étude réalisée par l'Institut national de santé publique du Québec concernant le respect des avis d'ébullition.

Selon les conclusions rapportées dans ce document, **seulement 35 % de la population informée d'un avis d'ébullition observerait totalement les consignes**, **et la vigilance à l'égard de celles-ci diminuerait avec le temps**. Le Protecteur du citoyen considérait alors qu'il s'agissait d'un enjeu de santé publique.

Dans le cas qui nous concerne, la durée exceptionnelle de l'avis d'ébullition constitue donc un élément qui doit être pris sérieusement en considération. Plus celui-ci se prolonge, plus il devient difficile de garantir que l'ensemble des utilisateurs respecte rigoureusement les mesures préventives, ce qui peut accroître l'exposition potentielle à un risque pour la santé des consommateurs.

Les personnes vulnérables, notamment les jeunes enfants, les personnes âgées et les personnes dont l'état de santé les rend plus susceptibles aux infections, doivent particulièrement être prises en considération dans l'évaluation de la situation actuelle.

2.0 Absence de correctif concret à ce jour

Nous tenons à souligner que nous apprécions beaucoup que vos équipes aient maintenant pris en charge l'exploitation du système de distribution d'eau. Nous sommes également conscients que la Ville a été appelée à prendre la responsabilité d'un réseau dont la problématique ne résulte pas de décisions prises par l'administration municipale et que les démarches entreprises auprès de la Fédération québécoise des municipalités constituent une initiative pertinente.

Cela étant dit, nous devons constater qu'environ trois mois se sont écoulés depuis la réunion publique tenue à ce sujet et **qu'aucun correctif concret** permettant de redonner une eau potable conforme aux consommateurs n'a, à notre connaissance, encore été réalisé.

L'eau demeure toujours susceptible de présenter une contamination bactériologique et l'avis d'ébullition demeure encore en vigueur.

Cette situation ne peut devenir permanente. Nous considérons que le rétablissement d'une eau potable conforme aux normes devrait constituer une priorité municipale compte tenu de ses impacts en matière de santé publique, de sécurité des citoyens et de responsabilité envers les contribuables desservis par ce réseau.

3.0 Analyse des résultats bactériologiques et de la pluviométrie

Dans le but de mieux comprendre l'origine possible de la contamination, nous avons mis en relation les résultats des analyses bactériologiques (2026) disponibles avec les données de pluviométrie locale.

Bien que cette démarche ne constitue pas en soi une étude hydrogéologique exhaustive et qu'elle ne permette pas, à elle seule, d'établir scientifiquement une relation causale, une observation mérite selon nous d'être approfondie : les épisodes de contamination semblent coïncider avec des périodes de précipitations, particulièrement lorsque celles-ci sont abondantes.

Le résultat obtenu lors du prélèvement du 17 août 2026 est particulièrement significatif à nos yeux. Selon les données dont nous disposons, ce prélèvement d'échantillon sur le réseau a été précédé d'environ 38,5 mm de précipitations au cours des cinq jours précédents.

Les résultats d'analyses rapportés pour cet échantillon étaient alors de :

- Coliformes totaux : > 80 UFC/100 ml;
- E. coli : 11 UFC/100 ml.

Cette observation soulève la possibilité d'un lien hydraulique entre les eaux provenant de la surface ou des horizons superficiels du sol et l'ouvrage de captage.

Compte tenu de l'âge du puits et de l'état apparent de son tubage, nous considérons qu'il serait pertinent de vérifier prioritairement l'intégrité du tubage et son étanchéité.

4.0 Protection géologique du captage

Nous considérons également, sur la base des informations géologiques dont nous disposons actuellement, que l'hypothèse d'une contamination provenant directement de l'aquifère pourrait être examinée en parallèle, mais qu'elle ne constitue pas pour l'instant l'hypothèse la plus évidente à ce stade.

Sous toutes réserves, les données disponibles indiqueraient la présence d'environ 6 mètres d'argile suivis d'environ 11 mètres de dépôts glaciaires, identifiés comme du till selon les informations consultées auprès du MRN, suivi de 5 mètres de sable au droit du puits. Trois autres puits du même secteur ont aussi des strates d'argiles d'une épaisseur semblable.

La présence de l'argile, un matériau quasi imperméable entre la surface et l'aquifère offre normalement une bonne protection géologique naturelle contre une contamination provenant directement de la surface.

Il ne s'agit évidemment pas d'une conclusion définitive, mais plutôt d'un élément supplémentaire justifiant une vérification de l'intégrité physique de l'ouvrage de captage.

5.0 Intervention proposée

Dans ce contexte, nous recommandons qu'une inspection vidéo de l'intérieur du tubage soit effectuée rapidement par un puisatier qualifié.

Cette inspection permettrait notamment de vérifier :

- L'état général du tubage;
- La présence de corrosion importante;
- L'état des soudures et des raccords;
- La présence de fissures, perforations ou ouvertures;
- Toute anomalie susceptible de compromettre l'étanchéité de l'ouvrage;
- La présence éventuelle d'infiltrations ou d'indices permettant de déterminer leur origine.

Nous recommandons également que la hauteur de la tête du puits soit définie en fonction du niveau maximal susceptible d'être atteint par les eaux de surface lors d'épisodes d'inondation.

Le tubage (ou la tête de puits) pourrait être prolongé de manière à assurer une protection accrue contre une entrée d'eau de surface lors d'une inondation.

Advenant que l'inspection révèle des défauts susceptibles de compromettre l'étanchéité du tubage, ceux-ci devront être réparés selon les méthodes appropriées.

Une fois les travaux d'entretien ou de réparation complétés, il est essentiel qu'une désinfection complète de l'ouvrage et du réseau soit effectuée selon les règles de l'art, suivie d'un programme d'échantillonnage bactériologique permettant de vérifier l'efficacité de l'intervention et des analyses réalisées dans un laboratoire ISO 17025 qui agit de manière conforme à ses obligations.

6.0 Une intervention ciblée, rapide et relativement peu coûteuse

Nous comprenons parfaitement que d'autres problématiques puissent exister sur le réseau de distribution et qu'elles doivent éventuellement faire l'objet d'investigations distinctes.

Cependant, sur la base des informations actuellement disponibles, nous considérons que l'intégrité de l'ouvrage de captage constitue une piste qui mérite d'être vérifiée rapidement, puisqu'elle pourrait permettre d'identifier une source de contamination et, le cas échéant, de la corriger rapidement.

Une telle intervention ne rendrait évidemment pas l'ensemble des infrastructures de captage et de distribution conformes aux normes actuelles. Elle pourrait toutefois permettre de corriger une source potentielle de contamination et, si les résultats bactériologiques démontraient par la suite une amélioration durable, donner à la Ville et à l'ingénieur mandaté le temps nécessaire pour élaborer et mettre en œuvre les solutions permanentes requises pour le secteur de la Baie-Quesnel.

Après vérification auprès de puisatiers, nous estimons qu'une inspection vidéo et les travaux d'entretien de base pourraient être réalisés à l'intérieur d'un budget de l'ordre de 5 000 $, dans l'éventualité où aucune réparation importante du tubage ne serait nécessaire.

Pour un investissement relativement limité, cette intervention jugée d'entretien permettrait à tout le moins d'obtenir rapidement des informations techniques objectives sur l'état réel de l'ouvrage de captage et possiblement retirer l'avis d'ébullition.

Ces informations seraient également utiles pour toute démarche d'ingénierie, étude hydrogéologique ou planification d'une solution permanente qui pourrait être entreprise ultérieurement, mais qui nécessite beaucoup plus de temps.

7.0 Notre demande

Nous vous demandons donc de considérer la réalisation de cette inspection comme une mesure corrective prioritaire et de nous confirmer, dans les plus brefs délais, les mesures que la Ville entend prendre à cet égard.

Nous souhaitons également obtenir un échéancier concret relativement aux prochaines étapes visant le rétablissement d'une eau potable conforme pour les citoyens de la Baie-Quesnel.

Notre démarche n'a pas pour objectif de remettre en question le travail effectué par les équipes municipales. Elle vise plutôt à contribuer, de façon constructive et documentée, à la recherche d'une solution à une situation qui perdure depuis maintenant près de 500 jours.

En tant que contribuables et utilisateurs du réseau, nous considérons être en droit de recevoir une eau potable conforme aux normes et d'obtenir des mesures concrètes visant à régler cette situation dans un délai raisonnable.

Nous comptons poursuivre le suivi de ce dossier auprès des instances compétentes en la matière afin que des mesures permettant de rétablir une eau potable conforme aux exigences applicables au Québec soient mises en œuvre le plus tôt possible.

Il ne nous apparaît pas acceptable que les citoyens du secteur aient à envisager de vivre une autre année avec un avis d'ébullition et sans solution permanente.

Nous vous remercions de l'attention portée à la présente et demeurons dans l'attente d'une réponse concrète et d'un échéancier d'intervention.

Veuillez agréer, Mesdames, nos salutations distinguées.

Le comité provisoire de citoyens du secteur de la Baie-Quesnel

M. Michel Larocque
Mme, Francine Quesnel
M. Ronald Piché
M. Christian Sabourin
Mme Hélène Sabourin

C.C : M. Charles Meunier, Maire
Mme Nathalie Wilson, conseillère
Mme Gabrielle Ridyard, Ing, FQM